

République Française	CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n°2026.02.09 Du 15 avril 2026
Département des Yvelines	L'an deux mille vingt-six, le 15 avril, à 20 h 00 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués par voie numérique le 9 avril, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Richard LEJEUNE Maire.	
Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud	Objet : Désignation d'un représentant au Conseil de discipline de recours.	
Secrétaire de séance : Mahaba AL QAHWACHI	LE CONSEIL MUNICIPAL,	
En exercice : 35 Présents : 33 Pouvoirs : 2 Votants : 35	Vu le Code de la Fonction Publique Territoriales,	
Pour : 35 Contre : 0 Abstentions : 0	Vu l'article L2121-21 du Code Générales des Collectivités Territoriales,	
Présents Le Maire Richard LEJEUNE	Vu le décret N° 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux ayant procédé à la création d'un Conseil de discipline de recours,	
<u>Les Maires-adjoints</u> Olivier DELAPORTE Sylvie d'ESTÈVE Pierre QUIGNON-FLEURET Anne CHAPELET Othman NASROU Florina POPA Mohamed KASMI Valérie LABORDE Emmanuel TAMBRUN Blandine BEAUPAIN	Vu les dispositions du décret 89-677 du 18 septembre 1989 modifié relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,	
<u>Les Conseillers</u> Anne-Sophie MARADEIX Bruno BAYLE Laurent BOUMENDIL Danielle RAVILLION Pulchérie KOUAMÉ Isabelle JOUËT-PASTRÉ Séverine PEREZ Philippe LERIN Blaise VIGNON Mathilde JORROT Audrey AUBER Laurent DUFOR Adrien BONIN Alexis LABORIA Mahaba AL QAHWACHI Jean-François BARATON Michel AUBOUIN Dominique PAGÈS Nathalie ZULIANI Antoine HULOT Pascale ASKENFELD Sébastien LECLER	Considérant qu'en tant qu'instance paritaire, les représentants des autorités locales y sont représentés sur la base de plusieurs collèges dont celui des villes de plus de 20.000 habitants. Pour ce collège, les trois membres titulaires et les trois membres suppléants sont tirés au sort par le président du conseil de discipline de recours sur une liste composée d'autant de représentants que de villes de plus de 20.000 habitants,	
	Considérant qu'il revient Conseil municipal de désigner son représentant appelé à figurer sur cette liste et, le cas échéant, à être tiré au sort pour siéger au sein de cette instance,	
	Considérant la candidature de Mme Sylvie d'ESTÈVE,	
	APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ	
	1° A l'unanimité,	
	Décide de procéder au vote au scrutin public.	
	2° A l'unanimité,	
	Décide de nommer Sylvie d'ESTÈVE afin de représenter la Ville de La Celle Saint-Cloud lors du tirage au sort du collège des villes de plus de 20.000 habitants en vue de composer le Conseil de discipline de recours d'Ile de France.	
Absents excusés : Benoît VIGNES Stéphane MICHEL		
Absents ayant donné pouvoir : Benoît VIGNES pouvoir à Mohamed KASMI. Stéphane MICHEL pouvoir à Pascale ASKENFELD	Le Maire,  Richard LEJEUNE	
Absents :	<i>Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Sauf mention contraire exigée par la loi, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter :</i> - de sa date de publication (pour les délibérations à caractère non individuel) - ou de sa date de notification à l'intéressé (pour les délibérations à caractère individuel) <i>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale, ou en cas de silence de celle-ci, deux mois après l'introduction du recours gracieux.</i>	
	Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20260415-2026-02-09-DE Date de réception préfecture : 20/04/2026	